

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 AVRIL 2021

(Destiné à l'affichage et à la Presse locale, ainsi qu'aux élus)

L'an deux mille vingt et un et le six du mois d'avril, à 20h, le Conseil municipal de la COMMUNE de TORCIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à l'EJS, sous la présidence de Mme Françoise GIRAUDET (maire).

Nombre de Conseillers :

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 avril 2021

. En exercice : 15

. Présents : 15

. Votants : 15

Présents: Mme GIRAUDET Françoise (Maire), Mme BARBARIN Estelle (1^{ère} adjointe), M. VALERIOTI Giacomo (2^{ème} adjoint), M. PAMBRUN Gilles (3^{ème} adjoint) Mme BOUQUET Aurélie, M. CHAVANT Jean-Marc, M. CORDOVADO Vincent, M. COUPRIE Patrick, M. FEAUD Pascal, Mme FERRIER Frédérique, Mme GALLET Chantal, Mme MELOTTO Monique, Mme PACCALLET Emilie, M. PACCALLET Guy, M. TAVERNIER François.

Secrétaire de séance : Mme Emilie PACCALLET.

I. Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu afférent à la séance publique ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 15 mars 2021.

II. Approbation des comptes administratifs 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Estelle BARBARIN, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le compte administratif du budget communal de l'exercice 2020 dressé par Mme GIRAUDET Françoise, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget communal 2020:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	650 494,21	847 438,10	256 504,76	156 287,98
Résultat de L'année		196 943,89	-100 216,78	
Résultat 2019		959 862,28		33 477,29
TOTAL		1 156 806,17	-66 739,49	
RAR			30 940,00	
Résultat final 2020		1 156 806,17	-97 679,49	
Résultat d'exercice global :	Report d'excédent de fonctionnement de 1 156 806,17 €			
	Report de déficit d'investissement de 66 739,49 €			

• **Budget cantine-garderie-tap 2020 :**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	20 098.12	26 917.55	610.58	0.00
Résultat de L'année		6 819.43	-610.58	
Résultat 2019		12665.67		841.00
TOTAL		19 485.10		230.42
RAR			0.00	
Résultat final 2020		19 485.10		230.42

Constate, à l'unanimité, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III. Approbation des comptes de gestion 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Françoise GIRAUDET, Maire :

- après s'être fait présenter le Budget Communal et le budget cantine-garderie, les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal et du budget cantine-garderie de l'exercice 2020,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
- Statuant sur l'exécution du budget communal et du budget cantine-garderie de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion du budget communal et du budget cantine-garderie adressés pour l'exercice 2020 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les comptes de gestion 2020.

IV. Affectation de résultat 2020

- **Budget communal :**

Madame Estelle BARBARIN 1^{ère} adjointe, expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2020 concernant le budget communal :

- **Section de fonctionnement excédent : 1 156 806.17 €**
- **Section d'investissement déficit : - 66 739.49 €**
- **Reste à Réaliser - dépenses d'investissement : 30 940 €**

Après avoir délibéré, voté et arrêté les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget communal, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De reporter en section de fonctionnement en recette au compte 002 : 1 059 126.68 €**
- **De reporter en section d'investissement en dépense au compte 001 : 66 739.49 €**
- **D'imputer en investissement au 1068 : 97 679.49 €**

- **Budget cantine-garderie :**

Madame Estelle BARBARIN 1^{ère} adjointe, expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de se prononcer sur les résultats du compte administratif 2020 concernant le budget communal :

- **Section de fonctionnement excédent : 19 485.10 €**
- **Section d'investissement excédent : 230.42 €**

Après avoir délibéré, voté et arrêté, les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget communal, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De reporter en section de fonctionnement en recette au compte 002 : 19 485.10 €**
- **De reporter en section d'investissement en recette au compte 001 : 230.42 €**

V. Vote des taux d'imposition 2021

Madame le Maire rappelle les taux des taxes directes locales votés en 2020 :

- **Taxe Foncière (bâti) : 16.66 %**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 53.18 %**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reporter les taux en 2021 selon la répartition suivante :

- **Taxe Foncière (bâti) : 16.66 % + 13.97% (Taux Départemental de l'Ain)**
- **Taxe Foncière (non bâti) : 53.18 %**

VI. Vote des subventions 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget communal primitif 2021, le Conseil municipal est invité à définir les subventions attribuées aux associations.

Madame le Maire propose aux conseillers de définir dès à présent les subventions à attribuer pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal en propose la répartition suivante :

Association compagnie Petitgrain	280 €
Les Restaurants du Cœur	200 €
Mission Locale des Jeunes	200 €
Occe Ain Coopérative Scolaire de Torcieu	360 €
Union musicale de l'Albarine	200 €

Soit un total de 1 240 € au compte 6574 du budget communal

Une subvention du budget communal pour le CCAS d'un montant de 4 870.55 € au compte 657362 du budget communal est également proposé afin d'équilibrer le budget CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants des subventions 2021 définis ci-dessus.

VII. Approbation des budgets primitifs 2021

Budget communal :

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le budget petite enfance a été dissous au 31 décembre 2019.

Ce budget est dissous après la reprise des balances 2019 et a été repris dans le budget primitif communal 2020.

Madame le Maire présente donc à l'assemblée le projet de budget primitif concernant le budget communal pour l'exercice 2021 dont l'équilibre s'établit comme suit en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 1 908 640.95 €
- Section d'investissement : 1 305 605.21 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSIDERANT** le projet de budget primitif pour l'exercice 2021;

- CONSIDERANT le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés précédemment lors de la séance du conseil municipal en date du 06 avril 2021;
- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif communal 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - **Section de fonctionnement : 1 908 640.95 €**
 - **Section d'investissement : 1 305 605.21 €**

• **Budget cantine-garderie 2021 :**

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif concernant le budget cantine-garderie-TAP pour l'exercice 2021 dont l'équilibre s'établit comme suit en dépenses et recettes :

- Section de fonctionnement : 53 635.10 €
- Section d'investissement : 4 500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2021;
- CONSIDERANT le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2020 adoptés précédemment lors de la séance du conseil municipal en date du 06 avril 2021;
- ADOPTE dans son ensemble le budget primitif cantine-garderie-TAP 2021 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :
 - **Section de fonctionnement : 53 635.10 €**
 - **Section d'investissement : 4 500 €**

VIII. Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la CCPA sur les exercices 2014 à 2019

Madame le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a rendu ses observations définitives concernant la gestion de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019.

Ce rapport est consultable et téléchargeable sur l'Intranet de la CCPA et sur le site de la CRC Auvergne Rhône-Alpes : [Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain | Cour des comptes \(ccomptes.fr\)](http://Communauté de communes de la Plaine de l'Ain à Chazey-sur-Ain | Cour des comptes (ccomptes.fr))

Ce rapport doit être présenté par le maire de chaque commune au plus proche conseil municipal et donne lieu à un débat ;

CONSIDERANT que ce rapport a été présenté au Conseil communautaire du 4 mars 2021 (délibération N°2021-073) ;

Madame le Maire présente les principales recommandations de la CRC à la CCPA et la réponse écrite du Président.

Au terme du débat, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain sur les exercices 2014 à 2019 et de la réponse écrite du président qui l'accompagne
- DONNE ACTE au Maire que la communication dudit rapport a fait l'objet d'un débat

IX. Maintien de la semaine à 4 jours concernant l'école publique de Torcieu

Madame le Maire explique que suite à un courriel de l'Académie de Lyon - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ain, reçu en mairie le 15 mars 2021, il est demandé au conseil municipal de soutenir la décision de l'équipe enseignante et des représentants de parents d'élèves de maintenir le rythme scolaire actuel pour l'année scolaire 2021/2022.

Madame le Maire rappelle le rythme actuel : **Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-12h00 / 13h45-16h30.**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant à l'unanimité l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 26 mars 2021 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE le maintien du rythme actuel soit 4 jours d'école par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) aux horaires suivants : 8h45-12h00 / 13h45-16h30.**

X. DIVERS

- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

Le Maire, Françoise GIRAUDET

